



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Synami-CFDT  
SYndicatNational des Métiers de l'Insertion

Paris, mercredi 8 avril 2020

## COVID-19 & RÉUNION ML DU 8 AVRIL

Dans le contexte actuel de l'épidémie de Coronavirus, une rencontre entre les employeurs et les organisations syndicales s'est tenue ce jour. C'est sous forme d'une Visioconférence que s'est fait cet échange entre l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), le Synami-CFDT et la CGT. Une CPPNI était initialement prévue dans le calendrier annuel, mais annulée au vu du contexte de confinement. Un projet d'avenant a été soumis visant à : "Garantir la santé des salariés et des jeunes, les conditions de travail, le service public".

Pour ce qui est du Synami, nous avons rappelé que cette crise sanitaire qui nous frappe nous a tous surpris par son ampleur et par l'obligation de confinement général qui s'en est suivie. Passé le premier moment de sidération, les structures s'organisent avec ces contraintes. Cette crise s'installe et le confinement risque d'être bien plus long qu'initialement annoncé. **Notre priorité aussi est la préservation de la santé de nos collègues et des jeunes, c'est pourquoi, nous plaidons plutôt pour établir un accord de branche portant sur un Plan de Continuité de l'Activité.**

L'UNML ne veut pas se lancer dans la négociation d'un accord de branche dans l'urgence, mais est d'accord pour travailler sur les conséquences liées à cette crise sanitaire. Pour elle, une négociation dans l'immédiat serait : "prématurée. Nous sommes ouverts pour une discussion mais pas immédiatement [car] nous sommes dans la gestion de la crise", résume Stéphane VALLI, trésorier de l'UNML et président de la CPPNI.

Elle propose d'ajouter aux prochains ordres du jour de la CPPNI un accord de branche sur le télétravail. **L'UNML a semble-t-il oublié qu'à la demande du Synami, le télétravail a été mis au calendrier des négociations 2020, en fin d'année dernière !**

Dans l'immédiat le Synami souhaite un accord sur la généralisation d'un **Plan de Continuité de l'Activité** (PCA) qui engloberait l'ensemble des organisations et moyens de travail lors d'une situation de crise. Il est primordial que l'accompagnement des jeunes, public le plus en difficulté, se poursuive et cela passe par la sécurisation de nos missions et la protection de la santé des salarié-e-s et du public.

Il a été acquis d'établir un calendrier afin de négocier et signer, dans les plus brefs délais, un accord de branche sur la généralisation d'un PCA dans nos structures.

De son côté, l'UNML s'est engagée à inciter fermement les employeurs à maintenir tous les salaires à 100% du brut, quelle que soit la situation de la-du salarié-e.

**Nous nous en félicitons et nous y veillerons !**

L'Equipe du Synami